SPÉCIAL Sécheresse

Chères Adréchoises, chers Adréchois,
L'été approche avec tous les plaisirs qu'il nous apporte mais malheureusement aussi avec les risques auxquels il nous expose.
Après un hiver très sec, le Var a été placé en "vigilance" sécheresse et nous sommes contraints de limiter notre consommation d'eau potable. En avril, nous sommes au niveau "alerte" sécheresse.

Nos ressources ne sont pas inépuisables ! Elles proviennent essentiellement des sources de la Siagnole, qui alimentent également toutes les communes du Pays de Fayence, contraintes l'an dernier de limiter la consommation à 100 litres par jour. Sans aller jusqu'à là, je vous avais demandé d'économiser drastiquement votre consommation.

Les risques, cette année, seront plus importants car nous abordons l'été avec un réel déficit de pluie. La Siagnole aura-t-elle un débit suffisant pour satisfaire les usagers qu'elle alimente ? La question est essentielle. C'est pourquoi une étude de maillage de notre réseau est en cours avec celui de la Société du Canal de Provence, qui capte l'eau du Lac de Saint Cassien. Les années d'abondance sont arrivées à leur terme. Chacun d'entre nous doit agir en conséquence au quotidien avec des gestes simples et de bon sens.

Si la question de l'eau est préoccupante, les risques d'incendies de forêts le sont tout autant. Les pluies insignifiantes de cet hiver entraînent une sécheresse extrême des végétaux. Mon devoir est d'assurer votre protection contre ces risques, qui pourraient être aggravés par le mistral estival.
Pour cette raison, j'ai donné instruction aux policiers municipaux de faire respecter avec fermeté l'arrêté du Préfet du Var du 15 mars 2015 relatif aux obligations de débroussaillement. Au cœur de la forêt, notre commune est, en effet, soumise à un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts (PPRIF). La commune va prendre en charge le débroussaillement des zones situées en périphérie des zones habitées entre le chemin de la Verrerie et le stade de football, ainsi que sur 100 mètres, de part et d'autre de la piste DFCI de Font Freye allant du col du Logis de Paris jusqu'aux environs de l'autoroute. Sans être des coupe-feux vides de toute végétation, ces débroussaillements constitueront une barrière aux éventuels départs de feux à l'ouest et au nord-ouest de la commune, face aux quartiers les plus exposés au mistral.

Pour passer une saison estivale dans les meilleures conditions, je compte donc sur vous tous pour préserver notre précieuse ressource en eau, pour protéger vos biens contre le risque d'incendie et pour relayer ce message autour de vous.
Je vous remercie de votre contribution au maintien de la qualité de vie et du bien-être dans notre si beau village.

Jean-Pierre KLINHOLFF,
Maire des Adrets-de-l'Estérel

LES ADRETS DE L'ESTEREL
VAR

Avril 2023

Estérel Côte d'Azur Agglomération et Veolia améliorent les performances de notre réseau d'eau potable

Depuis 2018, début du contrat Veolia de concession du service de distribution d'eau potable public, le rendement de réseau de la commune a été amélioré de 15 points, passant de 68 % à 83 %. Ces résultats placent les Adrets de l'Estérel bien au-dessus des valeurs nationales, à taille de commune équivalente.
Cela signifie que le taux de perte d'eau sur le réseau de distribution public est passé en 2022 à 17 % : pour 5 litres d'eau potable produits, plus de 4 litres arrivent chez le consommateur.
Cette amélioration sur ces 5 dernières années permet d'économiser un prélèvement sur la ressource de 65 000 m^3 par an, soit l'équivalent de 25 piscines olympiques ou plus de 2 mois de consommation d'eau sur la commune.

Pour atteindre ces niveaux de performance, les équipes locales Veolia, spécialisées et dédiées à la recherche de fuite, mettent sous surveillance continue le réseau d'eau potable.
Cela consiste à un suivi quotidien des volumes mis en distribution grâce aux compteurs dit de sectorisation puis, en cas de dérive, à une localisation des fuites souterraines par la mise "sous écoute" des conduites avec utilisation d'appareils de détection électro-acoustiques de dernière technologie.
Le résultat de ce travail se traduit par une activité moyenne de 30 fuites trouvées par an.
Ces actions de préservation de la ressource en eau sont complétées par un programme pertinent de renouvellement de canalisations, avec, sur ces derniers mois : le remplacement de la canalisation d'eau potable et de ses accessoires sous le chemin de Maraval, la rue du Puits et la rue Grande (diamètre 250 mm) anisi que sous la route de l'Eglise (diamètre 200 mm).

Avec la réalisation du super-réservoir du Planestel et le remplacement des conduites jusqu'au centre du village, l'agglomération nous a fait savoir que ces investissements et ceux à venir sur les 5 prochaines années, seront facturés aux usagers. Nos factures d'eau vont donc être majorées et comporteront des tranches tarifaires plus serrées. Vous trouverez donc ci-contre des conseils utiles pour économiser notre eau potable et réduire nos factures.

L'eau est précie

Comment faire face à une insuffisance d'eau en période de sécheresse ? A la maison, cela passe par des gestes éco responsables : prendre une douche plutôt qu'un bain, réparer toute fuite d'eau, installer des équipements sanitaires économes en eau, récupérer l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes... Voici quelques conseils faciles à appliquer au quotidien.

Prendre une douche courte plutôt qu'un bain

Un bain consomme plus de 100 litres d'eau. Une douche est plus économique, sauf si on traîne un peu sous l'eau… Tout dépend du pommeau et du type de douche qu'on utilise, mais 10 minutes de douche peuvent consommer plus d'eau qu'un bain (15 l//min x 10 min. = 150 litres).
Optez donc pour une douche courte. En plus d'économiser de l'eau, on consomme moins d'énergie car il faut chauffer moins d'eau.
Mais le champion toutes catégories, avec moins de 10 litres, c'est le lavabo !
Comment réduire son temps dans la douche en douceur ? Plutôt qu'un chrono qui transforme la douche en expérience désagréable, on choisit une chanson qu'on aime (ou deux si elles sont très courtes) et on lance la musique. Quand on arrive au dernier couplet, il est temps de se rincer !

Utiliser un pommeau de douche économique

Un pommeau économique consomme 6 litres par minute, voire moins, tout en restant efficace sous la douche (ça rince bien même si ça consomme moins).
Pour une douche de 10 minutes, on consommera donc : 60 litres, ou moins, avec un pommeau économique contre 100 à 150 litres avec un pommeau classique. Un pommeau économique (coût : 20 à 30 €) permet donc une économie d'eau de 90 litres par douche, soit près de 300 € par personne et par an.

Chasser moins d'eau dans les toilettes

Ce sont les toilettes qui consomment le plus d'eau à la maison.
Pour économiser l'eau, on peut remplacer la chasse d'eau par une chasse à deux boutons. Un petit pour les petits pipis (3 litres) et un grand pour les grosses commissions (6 litres). Ça nécessite d'acheter une nouvelle chasse.
Pas envie ou pas possible de changer toute la chasse ? Alors on adopte le système D pour réduire le volume de la chasse : on dépose dans le réservoir une ou deux bouteilles en plastique fermées remplies d'eau. Les bouteilles occupent ainsi une partie de l'espace du réservoir, ce qui réduit sa capacité (et donc l'eau consommée à chaque remplissage). Le nombre et la taille des bouteilles dépend du réservoir et de l'efficacité de la chasse une fois la capacité réduite. Attention à ne pas trop la réduire. On n'a en effet pas le choix de la quantité à chaque utilisation, contrairement aux chasses à deux boutons. Si on réduit le volume, on le réduit pour toutes les utilisations.
On peut aussi utiliser de l'eau de pluie pour la chasse des toilettes. L'installation est assez sommaire puisque l'eau n'a pas besoin d'être potabilisée pour cet usage. On peut aussi opter pour des toilettes sèches.

use, économisons-la !

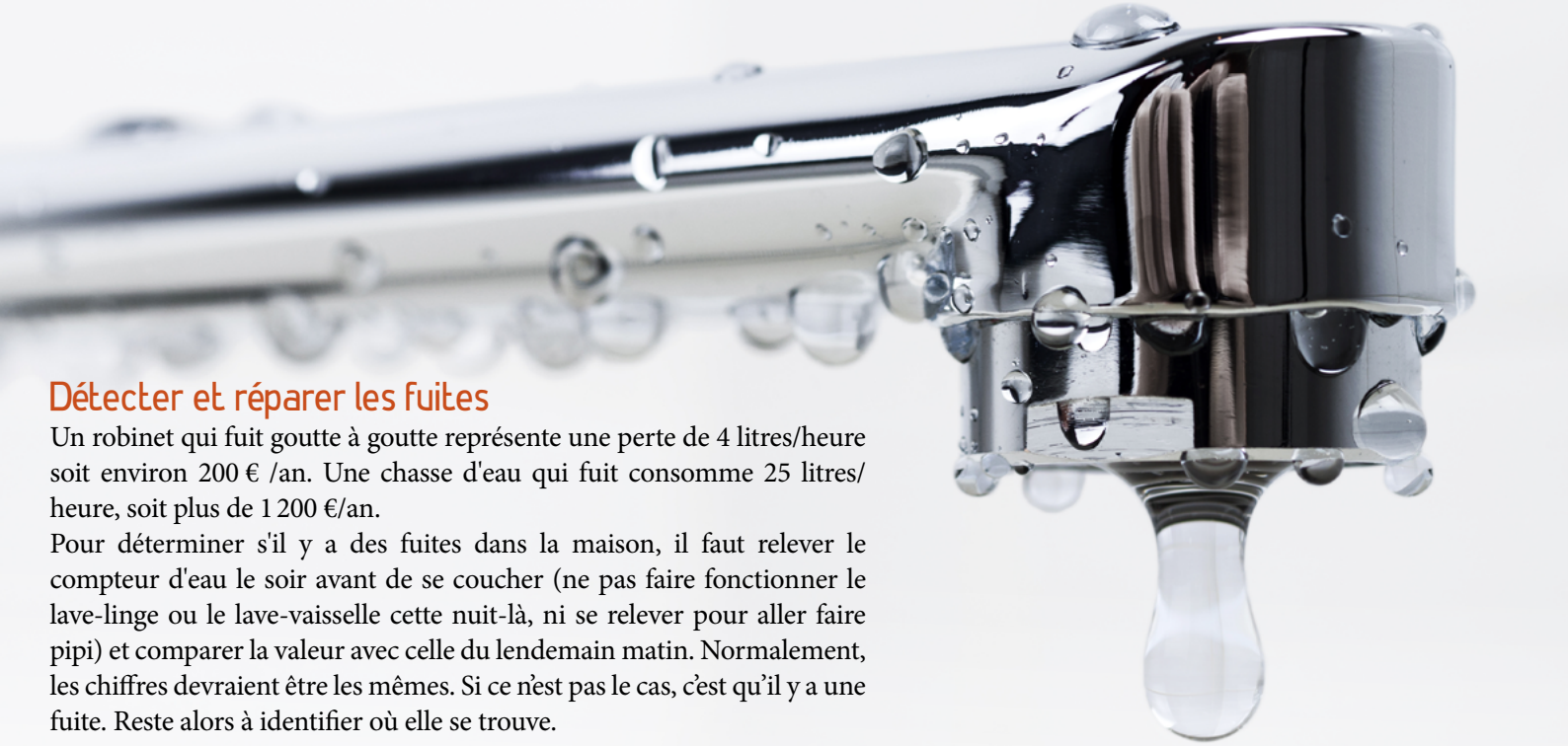

Détecter et réparer les fuites

Un robinet qui fuit goutte à goutte représente une perte de 4 litres/heure soit environ 200 € /an. Une chasse d'eau qui fuit consomme 25 litres/heure, soit plus de 1 200 €/an.

Pour déterminer s'il y a des fuites dans la maison, il faut relever le compteur d'eau le soir avant de se coucher (ne pas faire fonctionner le lave-linge ou le lave-vaisselle cette nuit-là, ni se relever pour aller faire pipi) et comparer la valeur avec celle du lendemain matin. Normalement, les chiffres devraient être les mêmes. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il y a une fuite. Reste alors à identifier où elle se trouve.

Éviter de laisser couler l'eau inutilement

- Si on fait la vaisselle à la main, laisser couler l'eau consomme jusqu'à 200 litres par vaisselle. Il est plus économe de remplir les bacs de l'évier.
- Récupérer l'eau de lavage des fruits et légumes et de rinçage (sans produit) pour arroser les plantes
- Fermer le robinet quand on se brosse les dents en utilisant un gobelet permet d'économiser une dizaine de litres.
- Couper l'eau sous la douche quand on se savonne permet d'économiser plusieurs litres.

Choisir des appareils économes et utiliser les programmes « éco »

Équiper sa douche d'un mitigeur thermostatique est une bonne opération. L'eau chaude arrive plus vite et on économise ainsi quelques litres d'eau par douche. Un mitigeur de douche coûte moins de 100 € pour les premiers prix.

Quand on achète de gros électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle…), on fait aussi attention à leur consommation en eau. Les meilleurs lave-vaisselle utilisent moins de 10 litres d'eau par cycle (la consommation d'eau est écrite sur l'étiquette énergie).

Bien sûr, on les fait tourner seulement quand ils sont remplis et on utilise le programme "éco", qui nécessite moins d'eau et moins d'énergie.

Utiliser l'eau de pluie

L'eau potable n'est nécessaire que pour 5 % de notre consommation d'eau. Pour le reste, on peut utiliser de l'eau de pluie. En fonction de l'utilisation (ménage, jardin, toilettes, lave-linge, douche), le niveau de filtration sera différent. On se renseigne bien au préalable pour ne pas faire de bêtise. Ceci dit, utiliser l'eau de pluie au jardin est très facile pour tous avec des récupérateurs d'eau.

Pour suivre l'état de la sécheresse dans le Var et les mesures de restrictions en cours sur la commune par arrêté préfectoral :

Au jardin aussi, on peut économiser l'eau

> **Remplacer le tuyau d'arrosage par un arrosoir.**

> **Arroser moins souvent mais plus longtemps pour que la terre s'humidifie en profondeur. L'arrosage rotatif par jets alternatifs permet un arrosage « doux » sur une longue période.**

> **Veiller à ce que le sol soit assez meuble et travaillé. Cela permet un arrosage plus efficace. En effet, l'eau ruisselle sur un sol tassé.**

> **Au potager ou dans les plates-bandes, recouvrir le sol entre les plantes de paillage, tontes de pelouse, feuilles... favorise la rétention de l'eau.**

> **Arroser le soir, pour éviter les gaspillages dus à l'évaporation (il fait plus chaud en journée) et l'évapotranspiration (rejet de vapeur par les plantes).**

Débroussaillez pour votre sécurité

Débroussailler est la mesure de protection la plus efficace pour vous protéger face aux risques des feux de forêts. Votre auto-protection par le débroussaillement est la finalité même de l'arrêté préfectoral portant sur le débroussaillement que les maires sont en charge de faire appliquer, les OLD (Obligations Légales de Débroussaillement).

Il est préférable que les gros travaux soient réalisés en automne et en hiver, et que les travaux d'entretien annuel soient faits au printemps. Toutefois, jusqu'au mois de juin vous pouvez finaliser les travaux de débroussaillement pour respecter les OLD en prenant toutes les précautions nécessaires en cas de brûlage et si les conditions météo sont favorables (absence de vent...). **N'hésitez à partager vos efforts et vos moyens avec vos voisins ! La Mairie met à votre disposition une benne à végétaux (50€/jour en semaine ou 50€/week-end, du vendredi matin au lundi matin).**

Vous trouverez ci-dessous les mesures essentielles pour la bonne réalisation des OLD et des QR code que vous pouvez scanner afin d'accéder à 4 vidéos pour tout savoir sur le sujet.

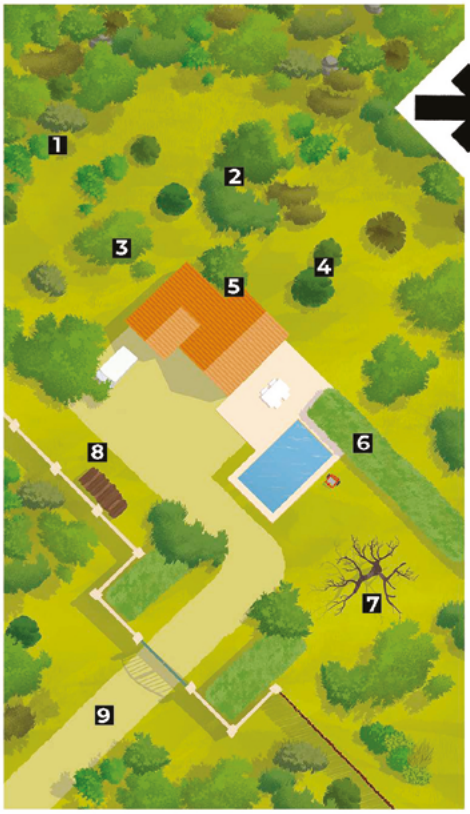

Appliquez 9 mesures essentielles!

1. Traiter la surface à débroussailler sur une distance de 100 m autour des constructions de la propriété.
2. Mettre à distance les houppiers (ou branches) des arbres pour casser la continuité du combustible.
3. Elaguer les arbres conservés.
4. Couper les arbustes disposés sous les arbres
5. Couper les végétaux ou les branches trop proches des façades des constructions.
6. Diminuer l'importance des haies en volume et en linéaire.
7. Couper les arbres et arbustes morts ainsi que les branches sèches.
8. Eloigner les réserves de bois des constructions.
9. Eliminer les produits du débroussaillement (broyage ou apport en déchetterie).

Débroussailler, c'est quoi ?

VIDEO 1

Qui débroussaille et quand ?

VIDEO 2

Où débroussailler ?

VIDEO 3

Comment débroussailler ?

VIDEO 4

Consulter l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant réglement du débroussaillement obligatoire dans le Var :

Un renseignement complémentaire ? :
Acueil mairie : 04 94 19 36 66
ou contact@mairie-adrets-esterel.fr

Retrouvez toutes les informations de la commune sur www.lesadretsdelesterel.fr et www.facebook.com/adretsdelesterel/

Flashez-moi !